République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le sept octobre, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Cassagnoles au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 1er octobre 2026
Date d'affichage : le 1er octobre 2026
Nombre de délégués : 56
En exercice : 56
Présents : 40
Votants : 40 + 6 = 46
Votants par procuration : 6
Absents excusés : 8
Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, ROUDIL Joël, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philipe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette, MM.MARTINEZ Aurélien, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M., MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.

Procurations :
M. CAHU Robert à M. CONDOMINES Robert
M. DAUTHEVILLE Jacques à M. DELORME Jean-Martin
M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge
M. GAILLARD Olivier à M. MARION Cédric
M. ALLEN Cédric à Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette
Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphan

Absents excusés : MM. METGE Alain, PINCHARD Philippe, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, Mme MEUNIER Hélène, M. SOULIER Cyril, Mme LEFORT Véronique, M. MONEL José.

Absents : MM. SALA Michel, WITSCHGER Olivier.

Secrétaire de séance : M. DREVON Nicolas

Début de séance : 18h05

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_142_71

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Délibération n°142/2026 : Vote des tarifs de la régie de recettes de l'Office de Tourisme Intercommunal du Piémont Cévenol

Aurélien MARTINEZ rappelle que par délibération en date du 29 octobre 2025, la Communauté de communes a réactualisé les tarifs de la régie de recettes de produits pour le compte de tiers et des tarifs de vente de produits de service au sein de l'office de tourisme Intercommunal.

Pour donner suite aux évolutions du service tourisme et de son office en 2026, le conseil d'exploitation, qui s'est tenu le 14 septembre 2026, a examiné l'évolution des tarifs d'adhésion.

Il informe qu'après échanges, un consensus s'est dégagé pour une hausse modérée permettant :
-d'accompagner le développement des actions ;
-de financer davantage d'animations et d'outils de promotion ;
-de rester parmi les territoires les moins coûteux du secteur.

À l'issue des débats, le Conseil a validé le principe des nouveaux tarifs suivants :
-Partenariat de base : 70 € (au lieu de 60 €)
-Activité complémentaire : 25 € (au lieu de 20 €)
-Partenaire hors territoire : 120 € (au lieu de 100 €)

Cette proposition est présentée pour délibération au Conseil communautaire à qui il appartient d'actualiser la grille tarifaire des contributions à l'OTIPC.

AUTRES PRODUITS vente de services – régie directe 35602	
Carto-guide Piémont cévenol - Du Coutach au Gardon (EST)	5 €
Carto-guide Piémont cévenol- Des Cévennes au Coutach (OUEST)	5 €
Offre promotionnelle : Achat groupé des 2 carto-guides EST et OUEST	8 €

Grille tarifaire - contribution OTIPC	
1 activité prestataire du territoire	~~60~~ € passage à 70 €
1 activité prestataire hors territoire	~~100 €~~ passage à 120 €
1 activité supplémentaire par prestataire	~~20 €~~ passage à 25 €

Grille tarifaire – Publicité dans éditions OTIPC	
Le Mag Destination : page entière 2ème de couverture	600 euros
Le Mag Destination : page entière intérieure du Mag	360 euros
Carnet de Balades : espaces publicitaires pleine page	360 euros
Guide Pratique – vacances et loisirs : encarts publicitaires pleine page 2ième de couverture	480 euros
Guide Pratique – vacances et loisirs : encarts publicitaires pleine page intérieure	360 euros
Dépliant Boucles-cyclo : espaces publicitaires format A5	420 euros

Cédric MARION souhaite connaître le montant supplémentaire que cette mesure pourrait représenter ?
Aurélien MARTINEZ indique qu'une réponse plus précise sera apportée ultérieurement. À ce jour, il est difficile d'estimer cette somme, car le nombre de contributeurs n'est pas encore connu. Il précise toutefois que le nombre de contributeurs est en augmentation dans toutes nos catégories et estime que les recettes supplémentaires pourraient se situer entre 6 000 et 8 000 €.
Fabien CRUVEILLER rappelle qu'il y a 13 ans, le Piémont Cévenol n'existait pas. Il est aujourd'hui devenu une véritable destination touristique, dotée d'une identité propre. Il souligne que les contributeurs extérieurs au territoire sont prêts à verser 120 € pour rejoindre les contributeurs et être visibles au sein du territoire.
Aurélien Martinez précise que l'augmentation de la contribution à 120 € pour les contributeurs extérieurs au territoire a été soumise à la demande du Conseil d'exploitation.

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de communes du Piémont Cévenol

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_142_71

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs de la régie de recettes de l'Office de Tourisme Intercommunal du Piémont Cévenol,
Considérant les évolutions du service Tourisme et de son office en 2026,
Considérant l'avis du conseil d'exploitation et de la commission tourisme,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'adopter les tarifs de la régie de recettes de l'Office de Tourisme Intercommunal du Piémont Cévenol comme suit :

• AUTRES PRODUITS vente de services – régie directe 35602	
Carto-guide Piémont cévenol - Du Coutach au Gardon (EST)	5 €
Carto-guide Piémont cévenol- Des Cévennes au Coutach (OUEST)	5 €
Offre promotionnelle : Achat groupé des 2 carto-guides EST et OUEST	8 €

Grille tarifaire - contribution OTIPC	
1 activité prestataire du territoire	70 €
1 activité prestataire hors territoire	120 €
1 activité supplémentaire par prestataire	25 €

Grille tarifaire – Publicité dans éditions OTIPC	
Le Mag Destination : page entière 2ème de couverture	600 euros
Le Mag Destination : page entière intérieure du Mag	360 euros
Carnet de Balades : espaces publicitaires pleine page	360 euros
Guide Pratique – vacances et loisirs : encarts publicitaires pleine page 2ième de couverture	480 euros
Guide Pratique – vacances et loisirs : encarts publicitaires pleine page intérieure	360 euros
Dépliant Boucles-cyclo : espaces publicitaires format A5	420 euros

- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :
- de la transmission en sous-préfecture le : 12.10.26
- de la publication : 12.10.26

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_142_71